

**Assemblée Générale Extraordinaire**  
*Alternatives Solidaires, Agir sous les pommiers.*

12/10/2023

*Atelier, 20 Rue de Regnéville, Coutances*

Nombre de **présents** : 22

Nombre de **pouvoirs**: Martine, Nicolas, Claudine, Claire

Nombre total de **votes** : 26

**Ordre du jour prévu :**

**I. Déménagement d'*Alternatives Solidaires***

- 1.) Départ de *Tri-Tout* : bilan de nos années sur place
- 2.) L'Atelier, 20 rue de Regnéville : une opportunité à saisir
- 3.) Les rapports avec la nouvelle association qui gèrera le lieu
- 4.) Procédé d'annonce : des erreurs reconnues pour aller de l'avant

**II. Informations sur les circuits-courts**

- 1.) Le changement de système : *Local Direct*
  - 2.) Le changement de lieu de livraisons
- **Résultats des votes et modification des statuts**
  - **ANNEXES :**
    - Plan de l'atelier
    - Localisation du lieu
-

# I- Déménagement d'*Alternatives Solidaires*

## 1.) Départ de *Tri-Tout* : bilan de nos années sur place

### → Un emménagement prometteur :

- **Installation au *Tri-Tout Solidaires*** : augmentation du nombre d'adhérents et de commandes au début grâce au gain en visibilité. Pertes après le covid.
- **Des actions succès** : les marchés paysans de septembre et le défilé « Le revers de mon Look ».
- **Volonté d'ouverture**: rompre avec l'entre-soi, s'ouvrir sur de nouveaux publics en allant à leur contact.
- **Partenariat avec d'autres associations** : envie d'une synergie avec *Tri-Tout* qui partageait beaucoup de nos valeurs.

### → Des réalités et contraintes qui ne remplissent pas nos attentes

- **Échec de notre accueil** par le *Tri-Tout* : pas de préparation des salariés et bénévoles, refus de présenter nos actions en AG, difficultés à créer convivialité et partenariat.
- **Cohabitation difficile** : dans nos relations, dans l'espace que nous prenions (générant des pertes financières pour eux), désintérêt pour notre présence, difficultés à intéresser les clients venant avec l'objectif de consommer.
- **Lenteur dans l'accession aux demandes, voire refus** : accès à internet, mises à dispositions de meubles, expositions, aménagement de l'algéco, manque d'accueil du local, pas de possibilité d'extension des horaires d'ouvertures. Pas de relation de confiance avec les clés
- **Horaires et local inappropriés** : Fermeture après 18h, donc impossible vie associative, convivialité, événements hebdomadaires ou veillées, lieu froid (l'hiver) ou chaud (l'été) et exiguë, pertes de produits à cause des températures au stockage.

### → Conséquences sur notre association :

- **Déclin de l'engagement** des bénévoles et départs d'adhérents et de consom'acteurs,
- **Envie profonde d'autres choses** pour *Alternatives Solidaires*, de nouveaux projets, d'**indépendance** retrouvée, d'un **renouvellement** en changeant de lieu.

### → La possibilité de continuer un partenariat avec *Tri-Tout Solidaire*

- **Déménager n'empêche pas de continuer un partenariat** avec eux : marchés paysans, etc.
- **Valeurs communes subsistantes** : développement durable, recyclage, ré-emploi, réinsertion. L'idée de ce partenariat n'était pas du tout saugrenu, malgré l'échec de la cohabitation.
- **Sortir du local** : Proposition de Cécile → « **cargo-vélo** » pour livrer des produits de circuits-courts à domicile, chez les personnes âgées isolées par exemple. Ou des marchés/livraisons dans différents quartiers. C'est une idée ambitieuse.

## 2.) L'Atelier, 20 rue de Regnéville : une opportunité à saisir

### → Un espace prometteur :

- **Mettre à disposition un lieu fédérateur sous des valeurs communes** : proposition d'Erick (nouveau propriétaire), membre d'*Alternatives Solidaire*.
- **Désir des associations de trouver un tiers-lieu** : aspect soulevé depuis des années par plusieurs associations locales et du Réseau *Solid'R*. L'animation du lieu reviendra aux associations souhaitant s'y investir. Lieu très accueillant et chaleureux.
- **Grande surface intérieure et extérieure** : grand bâtiment ouvert et couvert, deux « pièces » couvertes et fermées en dessous le grand bâtiment.
- **Espace de jardin et de cours** : possibilité de faire rentrer les producteurs avec leur camionnette.
- **Multiplicité des possibilités** : réunions, expositions, artothèque, conférences, concerts, théâtre, marchés paysans, café, boutique solidaire, bibliothèque libre, animations, ateliers... Tout est à construire.

## 3.) Les rapports avec la nouvelle association qui gèrera le lieu

### → Une coopération sans phagocytage :

- *Alternatives Solidaires*, ni gérante ni absorbée par la nouvelle association en construction.
- **Association propre au lieu** : gestion administrative et force de proposition pour les activités.
- **Indépendance et identité conservées pour les associations** : si les valeurs sont partagées et les cadres respectés, les associations sont libres de continuer à faire ce pourquoi elles existent.
- **Convention pour les permanences régulières** : associations souhaitant se servir du lieu comme local d'hébergement auront un contrat. Volonté fédératrice entre les associations, plusieurs pourront être conventionnées.

### → Un projet en co-construction :

- **Plusieurs réunions et groupes au travail** : construction de la nouvelle association, propositions de projets. Statuts et charte prêts, réflexions sur le règlement intérieur et la tenue d'un café sont en cours.
  - Une **Assemblée Constituante** : **lundi 16 à 18h30 à l'atelier** :  
Le nom qui a été choisi est *Comm' un Atelier*.
- **Volonté commune d'ouverture**: limiter l'entre-soi, ouvrir sur d'autres publics par des événements. Se faire rencontrer les gens, des différentes associations (notamment Réseau *Solid'R*) et aussi au-delà. **Éducation populaire** au cœur des projets.

### → Questions de financement :

- **Mise à disposition gratuite du lieu** : loyer pour le **paiement des frais de fonctionnement uniquement** (les fluides : eau, électricité, internet...). Erick propose un **abandon de loyer au profit de l'association**.
- **Don complet à l'association** : **pas de bénéfice fiscal**. Les 2/3 récupérés, après déclaration d'abandon de

loyer, seraient réinjectés en don à l'association, en plus. Permettant d'aider à payer les fluides restant à charge. Le propriétaire n'a rien à y gagner, sinon à avoir participé à la dynamisation locale.

- **Association d'intérêt général** : un pré-requis pour bénéficier de ces avantages. Il faut donc faire un dossier.
- **Coup de pouce aux associations locales** : les associations sont en mal de subvention ; cette possibilité permettrait de conserver des fonds que l'on peut destiner à d'autres projets qu'au paiement d'un loyer.

#### → L'investissement d'*Alternatives Solidaires* :

- **Investissement du CA dans le projet** : au moins 4 personnes du CA d'*Alternatives Solidaires* dans ces réunions – pour avoir un regard sur ce qu'il se passe et être force de proposition et d'action.
- **Retrouver un espace** : lieu pour exprimer nos valeurs, proposer de nouveaux projets, tenir un café solidaire, créer du lien.
- **Permanences hebdomadaires** : plusieurs créneaux par semaine, si cela fonctionne, pour faire vivre le lieu, livraisons des circuits-courts le vendredi. Des clés à disposition dans une boîte à code.
- **Renouveler nos circuits-courts et ouvrir sur de potentiels nouveaux adhérents** : Plus de convivialité permet de fidéliser les gens aux lieux, d'avoir envie de s'investir, de passer du temps avec nous, d'être plus accessibles pour sensibiliser les gens. S'il y a du lien, cela donne de la motivation, y compris pour les bénévoles.

## 4.) Procédé d'annonce : des erreurs reconnues pour aller de l'avant

### → Le regret de n'avoir pas procédé au vote en juin :

- **Intention de voter, à l'AG de juin, avortée** : au regard de tous les constats évoqués, le CA avait l'intention de faire voter le projet de déménagement. Étant donné les débats et réticences que cela a suscité, il a abandonné l'idée de passer au vote, ce qui n'était pas prévu.
- **Projet dans les tiroirs depuis plus d'un an et demi** : une grande partie du CA enthousiasmée par l'idée de cette nouvelle opportunité vitalisante pour *Alternatives Solidaires* qui vivote depuis ces dernières années. D'où une incompréhension des blocages.

### → Des erreurs et maladresses commises

- **Perception négative de la situation par les adhérents** : manque de communication, d'échanges...
- **Sentiment de précipitation du CA** dans la prise de décision du changement de lieu et du modèle de circuits-courts
- **Malaise démocratique** : sentiment que les décisions sont prises sans consultation de l'AG, situation découlant elle-même du peu de présence et d'investissement des adhérents, désamarrant le CA.
- **Envoi trop rapide d'informations non abouties** : circulation, auprès des adhérents de l'espace « test » *Local Direct*, alors que les dénominations n'étaient pas encore validées.
- **MEA CULPA** : l'intention n'a jamais été de spolier la paternité des circuits-courts à notre association en l'attribuant à la nouvelle association qui gèrera le tiers-lieu. **Le CA s'en excuse et reconnaît ses torts.**

- **Changements de lieu toujours sujets à débats** : contraintes, inquiétudes, parfois échecs. Pour autant, nous ne souhaitons pas résoudre à laisser notre association dans la situation qui est la sienne actuellement. **C'est un pari, mais nous n'avons pas tant à y perdre.**

→ **Des difficultés à mobiliser des forces pour fonctionner** :

- **Beaucoup d'énergie perdue dans la gestion des circuits-courts en ligne** : essoufflement des bénévoles. Alors que notre association n'a pas vocation à n'être qu'un local de circuits-courts ! Comptabilité excessivement lourde, de nombreuses erreurs, manque de lisibilité pour les différentes parties...
- **L'utilisation de *Local Direct*** : remettre les producteurs dans la boucle, laisser les bénévoles mettre leur énergie dans d'autres projets, dans des permanences aussi. Plus de facilité et de visibilité pour le public.
- **Espoir d'un avenir meilleur** : nouveaux projets inspirants, potentielles nouvelles rencontres et synergies, revitalisation de l'association, motivation des irréductibles bénévoles.

## II- Information sur les circuits-courts

### 1.) Le changement de système : *Local Direct*

→ **Porte de sortie vers un partage des tâches plus équitable** :

- <https://www.local.direct/> : géré par une unique personne, Sylvain Dumont, informaticien ayant à cœur de proposer cette chance aux territoires et aux acteurs locaux. La **plate-forme n'est pas lucrative**, elle ne dépend que des libres dons des utilisateurs.
- **Les producteurs reprennent la main**: gestion des commandes, mises en ligne, choix du prix, choix des lieux de dépôt – l'association sert à nouveau de **point relais pour les livraisons** et, pour le paiement sur place, **de lien entre les consom'acteurs et les producteurs.**
- **Recentrer l'énergie des bénévoles de l'association** : tenue d'un café, gestion des livraisons de commandes, sensibilisation à nos valeurs, conférences, projets d'exposition, événements...
- **Grande simplicité d'utilisation** : beaucoup plus accessible que *Jimdo* pour tous les utilisateurs.

→ **Un tutoriel et un FAQ proposés**:

- La dénomination **Alternatives Solidaires** sur <https://www.local.direct/>: c'est elle qui est à l'initiative !
- **Adhésion et cotisation affichées** : c'est indiqué sur notre page qu'une cotisation d'adhésion minimum de 10€ est nécessaire pour pouvoir bénéficier des circuits-courts.
- **Tutoriel pour aider les nouveaux utilisateurs** : comprendre le fonctionnement du site + un FAQ afin de répondre à certaines interrogations.  
→ <https://www.alternatives-solidaires.com/commander/>

→ **Des producteurs partants pour continuer à travailler avec Alternatives Solidaires**

- **Producteurs interrogés** : lors de notre volonté de faire une pause.  
→ **Réponse positive** : maintien du partenariat avec notre association et la volonté de maintenir les circuits-courts sans faire de pause, pour leur majorité. Envie partagée avec les distributeurs et les

consom'acteurs.

- **Des départs qui peuvent être temporaires** : ceux qui sont partis peuvent aussi revenir, plus tard, s'ils le souhaitent, quand des temps meilleurs viendront.
- **Attachement réel à l'association** : bénévoles comme producteurs sont attachés à *Alternatives Solidaire* et aux valeurs qu'elle véhicule.

## 2.) Le changement de lieu de livraisons

### → Une transition rapide vers le nouveau lieu de dépôt

- *Alternatives Solidaires* a obtenu une réduction de préavis de départ avec *Tri-Tout*, de 3 à 1 mois seulement. Nous emménagerons en novembre dans le nouveau local. Le but étant de prendre progressivement nos marques et de participer à l'aménagement du lieu. Tout ne sera complètement opérationnel que courant 2024, quoiqu'il en soit.
- Déplacement du lieu de livraison à l'atelier, 20 rue de Regnéville à Coutances : dès le 3 novembre, si le vote de l'AG est positif.

### → Des contraintes imprévues liées à des travaux sur la voirie

- Annonce tardive : 2 semaines à 2 mois de travaux sur la voirie (rue de Regnéville) autour de l'atelier, donc difficultés pour les dépôts des producteurs.
- Pour les adhérents cela changera peu, car ils peuvent se garer dans la rue Geoffroy de Montbray (parking de l'espace Hugues de Morville).

### → Un travail de communication pour ouvrir sur de nouvelles personnes

- Étant donné la localisation du lieu, un fort travail de communication sera nécessaire pour rendre visible le lieu, les actions qui s'y feront et les associations qui y prendront part.
- Un groupe de travail sur la question devrait se construire dans la nouvelle association.

## Résultats des votes :

### – Déménagement au local de l'atelier, 20A rue de Regnéville, à Coutances :

Pour : 25

Contre : 0

Absentions : 1

→ **Déménagement validé** par l'Assemblée Générale Extraordinaire

### – Date du déménagement au mois de novembre 2023 :

Pour : 15

Contre : 8

Absentions : 3

→ **Date du déménagement validée** par l'Assemblée Générale Extraordinaire

### – Mise à jour des statuts de l'association :

→ L'assemblée générale extraordinaire **valide, à l'unanimité, le changement de siège social à l'Article 1er de ses statuts :**

« Cette association a pour titre *Alternatives solidaires, agir sous les pommiers*.  
Le siège social est situé au **20A rue de Regnéville** – 50200 - Coutances ».

→ L'assemblée générale extraordinaire **valide, à l'unanimité, la modification de l'Article 9 de ses statuts** :

« Le conseil d'administration élit chaque année parmi ses membres un bureau comprenant au minimum : **un président, ou plusieurs co-présidents, un secrétaire et un trésorier.** »

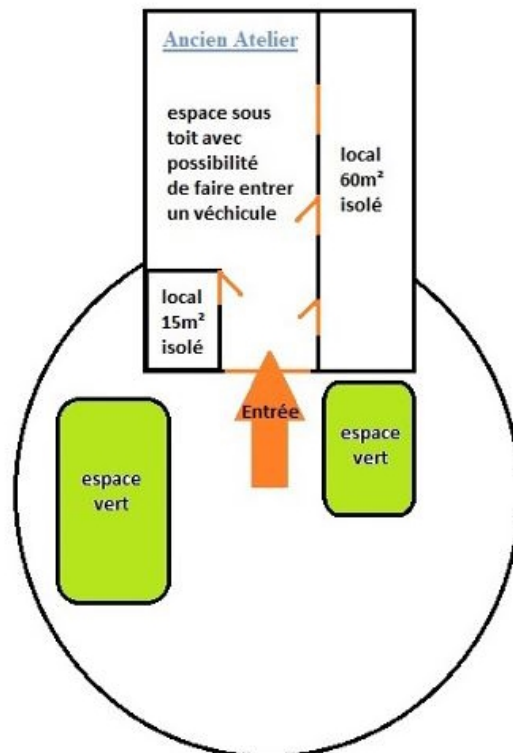
Date du prochain CA d'*Alternatives Solidaires* :

**Mardi 17 Octobre 2023, 18h à l'atelier**

Date de l'**Assemblée Constituante** de la nouvelle association de gestion du lieu :

**Lundi 16 octobre 2023, 18h30, à l'atelier**

## ANNEXE : Plan de l'atelier



Proposition d'Eric: Local privé,  
20 Rue de Regnéville, près du Pont-de-Soules à Coutances

## ANNEXE : Localisation du lieu

